

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

OBJET : DELIBERATION N°2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetièrre 2024

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
Mme Fabienne Bermond
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

M. Ladislas Polski a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250211-DEL2_CFUCIMETIE-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

N° 2

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Approbation du compte financier unique du budget annexe cimetière 2024

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2222-3,

VU la délibération n°7 du 12 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

VU l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du cimetière de la Ville de La Trinité par délibération n° 6 en date du 21 mars 2024,

VU l'adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe du cimetière de la Ville par la délibération n° 6 en date du 10 octobre 2024 ,

VU le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe cimetière de la Ville de La Trinité,

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de La Trinité,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire, en sa qualité de son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que dans ce cadre, M. Ladislas Polski, Maire a quitté la séance et le conseil municipal,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Résultat 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	75 320,00	124 372,86	199 692,86
	Recettes réalisées	52 000,00	46 000,00	98 000,00
	Restes à réaliser	-		-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	75 320,00	124 372,86	199 692,86
	Dépenses réalisées	16 000,00	78 379,13	94 379,13
	Restes à réaliser			-
Différence entre titres et mandats		36 000,00	(32 379,13)	3 620,87
Résultats antérieurs reportés		12 000,00	40 052,86	52 052,86
Résultat de l'exercice 2024 selon CFU		48 000,00	7 673,73	55 673,73
Différence entre les restes à réaliser		-		-
Résultats cumulés		48 000,00	7 673,73	55 673,73

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le compte financier unique du budget annexe cimetière 2024 de La Trinité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislas POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote